

Présents :

- Mmes : BOYAT Sylvie, BOINNARD Nadine, ROSSET Erika, BOINNARD MORALLET Laurence, et VAUTHAY Eliane.
- Mrs : MORAND Jean-Claude, COURRIER Fabien et ROSSET Mickaël.

Absents excusés :

- Mrs MENOUD Florian, BAUD Jérôme, VULLIEZ Christian et VAUTHAY Michael.

Mr BAUD Jérôme donne pouvoir à Mr MORAND Jean-Claude.

Ordre du jour :

- Dossier _ Eau
- Dossier _ Fonds de concours à CCHC
- Organisation des vœux du maire, le 26 janvier 2024 à 19h00
- Urbanisme
- Achat terrain vers l'école
- Questions diverses

La séance est ouverte à 19h32. Elle est présidée par Monsieur MORAND Jean-Claude, maire de Seytroux.

Mr le maire propose de rajouter 2 sujets à l'ordre du jour : la traversée du village et la rénovation énergétique des bâtiments. En revanche, le point : fond de concours à CCHC ne sera pas abordé.

Mr le maire propose le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 15 décembre 2023 ; ce compte rendu est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

Mr ROSSET Mickael est nommé secrétaire de la séance.

1.Dossier _ eau

Le projet qui consiste à améliorer le rendement du réseau d'eau potable comprend 3 points :

- Le remplacement de la totalité des compteurs ;
- L'amélioration de la télésurveillance et de la télégestion des réservoirs ;
- Le remplacement d'une canalisation en acier de diamètre 60 aux Perrières.

Deux délibérations permettent à Mr le maire d'effectuer les formalités ainsi que de démarcher afin d'obtenir les budgets auprès du Département, de l'Agence de l'Eau et du Fond Vert :

Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité les démarches en vue de ce projet.

N° 2024/001/001

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit janvier,
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/01/2024

Nombre de membres en exercice	: 12	VOTANTS	Contre	: 0
Nombre de membres présents	: 8		Pour	: 9
Nombre de membres votants	: 9		Abstention	: 0

PRESENTS : BOINNARD Nadine, BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane, COURRIER Fabien, MORAND Jean-Claude et ROSSET Mickaël.

ABSENTS EXCUSES : BAUD Jérôme, MENOUD Florian, VAUTHAY Michaël et VULLIEZ Christian.

POUVOIRS : BAUD Jérôme à MORAND Jean-Claude.

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : Amélioration du rendement du réseau d'eau potable

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale le nouveau projet.

Malgré tous les travaux réalisés depuis de nombreuses années sur notre réseau :

- Le rendement demandé par l'Agence de l'Eau n'est pas attendu (pour 2022 : 59.30%). Ce mauvais résultat est dû à quatorze fuites sur les compteurs dont deux qui représentent plus de 10 000 m3 d'eau. En 2023, nous avons remplacé 30 compteurs, le problème s'aggrave. Le Maire propose de changer l'ensemble des compteurs et de ramener, pour les branchements privés les plus longs, les compteurs dans des regards Isoter en limite du domaine public.
- Nous avons encore une antenne en acier datant de 1936 qui alimente huit chalets. Ce réseau fait l'objet d'interventions régulières pour des fuites. Le Maire propose de remplacer la conduite en acier Ø 60 par une canalisation Ø 100 en fonte et la borne à incendie
- Nous avons deux réservoirs dont un n'est pas équipé de télégestion, ni de transmission de données. Le second rencontre des problèmes du système de transmission.

Monsieur le Maire propose d'équiper le réservoir des Perrières et d'améliorer la télésurveillance du réservoir du Clos Noaire.

L'ensemble des travaux et honoraires est estimé par la SELARL DAVIET-BISSON à : 118 333.33 € H.T

Le Conseil Municipal, après avoir étudié attentivement le dossier **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le dossier technique tel qu'il est présenté par la SELARL DAVIET-BISSON et la convention de maîtrise d'œuvre.
- **DE DEMANDER** son inscription sur un programme subventionné auprès du département de la Haute-Savoie et de l'Agence de l'Eau.
- **DE DEMANDER** l'autorisation de procéder à la dévolution des travaux par la consultation d'entreprises dès que le financement de l'opération sera assuré.
- **DE CONVOQUER** la commission pour l'analyse des offres.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec la SELARL DAVIET-BISSON ainsi que tous les documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël

entité exécutoire le
transmise en Sous-Préfecture le
Rue de

N° 2024/001/002

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit janvier,
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/01/2024

Nombre de membres en exercice	: 12	VOTANTS	Contre	: 0
Nombre de membres présents	: 8		Pour	: 9
Nombre de membres votants	: 9		Abstention	: 0

PRESENTS : BOINNARD Nadine, BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane, COURRIER Fabien, MORAND Jean-Claude et ROSSET Mickaël.

ABSENTS EXCUSES : BAUD Jérôme, MENOUD Florian, VAUTHAY Michaël et VULLIEZ Christian.

POUVOIRS : BAUD Jérôme à MORAND Jean-Claude.

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : Amélioration du rendement du réseau d'eau potable_Fonds Verts

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale le nouveau projet.

Malgré tous les travaux réalisés depuis de nombreuses années sur notre réseau :

- Le rendement demandé par l'Agence de l'Eau n'est pas attendu (pour 2022 : 59.30%). Ce mauvais résultat est dû à quatorze fuites sur les compteurs dont deux qui représentent plus de 10 000 m3 d'eau. En 2023, nous avons remplacé 30 compteurs, le problème s'aggrave. Le Maire propose de changer l'ensemble des compteurs et de ramener, pour les branchements privés les plus longs, les compteurs dans des regards Isoter en limite du domaine public.
- Nous avons encore une antenne en acier datant de 1936 qui alimente huit chalets. Ce réseau fait l'objet d'interventions régulières pour des fuites. Le Maire propose de remplacer la conduite en acier Ø 60 par une canalisation Ø 100 en fonte et la borne à incendie
- Nous avons deux réservoirs dont un n'est pas équipé de télégestion, ni de transmission de données. Le second rencontre des problèmes du système de transmission.

Monsieur le Maire propose d'équiper le réservoir des Perrières et d'améliorer la télésurveillance du réservoir du Clos Noaire.

L'ensemble des travaux et honoraires est estimé par la SELARL DAVIET-BISSON à : 118 833.33 € H.T

Monsieur le Maire propose de rechercher les financements nécessaires afin d'engager les travaux pour limiter les prélèvements d'eau dans le milieu naturel.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié attentivement le dossier **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le dossier technique tel qu'il est présenté par la SELARL DAVIET-BISSON et la convention de maîtrise d'œuvre.
- **DE DEMANDER** son inscription sur le programme Fonds Verts de l'Etat.
- **DE DEMANDER** l'autorisation de procéder à la dévolution des travaux par la consultation d'entreprises dès que le financement de l'opération sera assuré.
- **DE CONVOQUER** la commission pour l'analyse des offres.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec la SELARL DAVIET-BISSON ainsi que tous les documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël

entité exécutoire le
transmise en
Sous-Préfecture le
Rue de

2. Dossier : traversée du village

Monsieur le maire propose de répondre à un appel à projet de l'Etat en vue de sécuriser la voirie au profit de la mobilité douce entre l'école et le torrent, le conseil municipal doit se prononcer sur les démarches à suivre.

Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité la réponse à cet appel à projet.

N° 2024/001/003

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit janvier,
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 12/01/2024

Nombre de membres en exercice	: 12	VOTANTS	Contre	: 0
Nombre de membres présents	: 8		Pour	: 9
Nombre de membres votants	: 9		Abstention	: 0

PRESENTS : BOINNARD Nadine, BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane, COURRIER Fabien, MORAND Jean-Claude et ROSSET Mickaël.

ABSENTS EXCUSES : BAUD Jérôme, MENOUD Florian, VAUTHAY Michaël et VULLIEZ Christian.

POUVOIRS : BAUD Jérôme à MORAND Jean-Claude.

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : Sécurisation de la traversée du chef-lieu de Seytroux

M. le Maire présente le projet de la sécurisation de la traversée du centre du village réalisé par le cabinet TROMBERT-MAGRETTI.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de son développement, la commune de Seytroux a réalisé en 2020 l'agrandissement de son école afin d'accueillir les 65 enfants. Cet établissement ne comporte pas de salle de sports. La municipalité met à disposition la salle d'animation située à 400 m pour cette activité.

A ce jour, les enfants empruntent tous les jours, cette voie pour se rendre à cette salle afin de pratiquer leur séance de sport. Cette voie est également utilisée pour les enfants qui se rendent à pieds à l'école (absence de transport scolaire). Aucun passage sécurisé n'existe sur la traversée du village.

Monsieur le Maire rappelle que ces aménagements permettraient la mise en place d'une mobilité douce au centre bourg pour relier dans un premier temps l'école, la salle d'animations, l'église, la mairie puis dans une deuxième phase la maison multiservices, l'arrêt de car, les équipements sportifs, l'agorospace, le pumtrack et la base de loisirs ainsi que le sentier « Seytroux à la loups » le long du torrent.

L'aménagement comprend :

- La reprise de la voirie existante,
- La réalisation d'une bande piétonne,
- La réalisation de murs de soutènement,
- La pose de la signalétique verticale et horizontale.

Coût global des travaux : 112 605,00 Euros H.T

Monsieur le Maire rappelle que l'Etat (Service Transition Energetique et Mobilité – Cellule Sécurité Routière) lance un appel à projets s'inscrivant dans le plan départemental d'actions de la Sécurité Routière.

N° 2024/001/003

Après débat, Le Conseil Municipal **DECIDE** :

- **DE REPONDRE** à l'appel à projets de l'Etat.
- **DE SOLLICITER** l'Etat pour un soutien financier le plus élevé possible.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces liées au dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël

Certifié exécutoire le
Transmis en Sous-Préfecture le
Affiché le

3. Urbanisme

Sylvie BOYAT fait le point sur l'urbanisme étudié en commission le 22 décembre :

- 5 CUa
- 1 DP
- 2 PC
- 1 DIA

Un courrier a été envoyé aux propriétaires de l'OAP des Rossets pour le passage en zone 2AU. Toutes les réponses doivent être traitées pour transmission à la CCHC.

4. Achat terrains vers l'école

Mr MOROND Gilles confirme par courrier se désengager de ses terrains hérités. Il propose à la commune l'acquisition au prix du marché de tout ou partie de ses parcelles.

Une des parcelles concernées, section B n°1255, est constructible et contiguë aux parcelles de l'école. Ainsi, Mr le maire propose au conseil municipal d'acquérir cette parcelle. Sauf Mme BOINNARD MORALLET Laurence qui s'abstient pour cause de voisinage avec la parcelle en question, le conseil municipal est favorable pour que Mr le maire prenne contact et négocie avec le propriétaire. La question sera étudiée lors du budget pour 2024.

5. Informations diverses

36.000 € de subvention ont été obtenues pour l'achat d'un véhicule communale.

Des réunions concernant les commissions voirie et environnement doivent être organisées prochainement.

6. Rénovation énergétique des bâtiments

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le Syane réalise pour le compte des collectivités locales des audits énergétiques sur les bâtiments. Monsieur le maire propose alors à l'assemblée, lors d'une prochaine réunion de conseil municipal, l'intervention du technicien du Syane en charge du service de conseil en énergie. Le conseil municipal valide l'intervention de Monsieur Lucas RIEDINGER.

7. Organisation des vœux du maire, le 26 janvier 2024 à 19h00.

Les invitations ont été distribuées dans les boîtes aux lettres. Mr le maire propose les points qui seront abordés lors de la présentation. Aucun officiel (député et sénateur) n'a, pour l'instant, répondu à l'invitation. Les questions logistiques et organisationnelles sont abordées pour une centaine de personnes.

8. Questions diverses

Un bon cadeau sera accordé aux 7 bénévoles : 5 bibliothécaires et 2 sonneurs de cloche.

Une réunion d'urbanisme aura lieu le lundi 29 janvier à 18h30.

Mickael ROSSET annonce que la commission de sécurité concernant les 2 ERP, Kern et salle polyvalente, a eu lieu le 9 janvier. Celle-ci s'est bien passée et il remercie la commission bâtiment pour son implication.

La séance est levée à 21h20.